Nations Unies S/PV.7706



Conseil de sécurité

Soixante et onzième année

Provisoire

7706e séance
Lundi 6 juin 2016, à 15 heures
New York

Président :	M. Delattre	(France)
Membres :	Angola	M. Lucas
	Chine	M. Shen Bo
	Égypte	M. Aboulatta
	Espagne	M. Oyarzun Marchesi
	États-Unis d’Amérique	Mme Sison
	Fédération de Russie	M. Safronkov
	Japon	M. Akahori
	Malaisie	M. Ibrahim
	Nouvelle-Zélande	M. Taula
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord	M. Rycroft
	Sénégal	M. Ciss
	Ukraine	M. Vitrenko
	Uruguay	M. Bermúdez
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Suárez Moreno

Ordre du jour

La situation en Libye

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Libye (S/2016/452)

16-16050 (F)





La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Libye

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (S/2016/452)

Le Président : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Libye à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Martin Kobler, Représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2016/452, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye.

À la présente séance, le Conseil entendra les exposés de M. Martin Kobler, Représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, et de l'Ambassadeur Ramlan Bin Ibrahim, Représentant permanent de la Malaisie, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye.

Je donne maintenant la parole à M. Kobler.

M. Kobler : Le Conseil a reçu le dernier rapport (S/2016/452) du Secrétaire général sur les activités de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), qui détaille le travail effectué par la Mission depuis le 26 février. Ce rapport fait part des avancées politiques en Libye. Il dépeint également une situation humanitaire tragique, faite de drames personnels et de souffrances collectives. Je commencerai donc en revenant sur la crise humanitaire et la tragédie humaine qui frappent la Libye.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Au cours des quelques semaines qui se sont écoulées depuis l'établissement du rapport, plus de 6000 familles de Syrte ont fui leurs maisons pour échapper aux affrontements et aux opérations militaires en cours contre Daech, sans parler des épreuves qu'elles vivaient au quotidien sous Daech. Beaucoup d'entre elles trouvent refuge dans des écoles, des universités et autres édifices publics. Le nombre de déplacés en Libye a atteint le chiffre vertigineux de 435 000. La capacité d'accueil et d'assistance des communautés locales et des organismes d'aide est à présent tendue à se rompre.

Au mois de mai, 1 100 migrants ont connu une fin tragique dans les eaux de la Méditerranée. En une seule journée, le 26 mai, 500 migrants, dont 40 enfants, sont morts noyés au large des côtes libyennes. Sur l'année en cours, le nombre de migrants qui ont péri noyés est supérieur de plus de 30 % au bilan enregistré sur la même période l'an dernier.

Dans un pays riche en ressources naturelles comme la Libye, il est inadmissible que le système de santé soit aussi complètement délabré, que des infrastructures vitales aient été extrêmement endommagées et que l'on subisse de graves pénuries de personnel de santé, de médicaments et de fournitures indispensables.

Tout cela résulte de l'inexistence persistante de l'autorité de l'État dans la plupart des régions du pays. La semaine prochaine, cela fera six mois que l'Accord politique libyen de décembre dernier a été signé. C'est la première fois que le peuple libyen osait recommencer à espérer que la paix et l'unité soient réalisables en Libye. C'est la première fois qu'il osait espérer que les canons, qui avaient causé des souffrances et des destructions sans nom dans la vie des Libyens, se tairaient enfin. Sans autre arme que la légitimité que leur confère l'Accord politique libyen, sept membres courageux du Conseil de la présidence ont pris une décision audacieuse : le 30 mars, ils ont osé prendre la mer depuis la Tunisie pour se rendre à Tripoli. Pourtant, le sentiment d'espoir et d'optimisme avec lequel la population de tout le pays avait accueilli la signature de l'Accord et l'arrivée du Conseil de la présidence à Tripoli contrastent avec le sentiment d'impatience et de préoccupation croissantes que l'on ressent aujourd'hui.

En ce moment critique de la transition libyenne, il faut dire les faits tels qu'ils sont. Cela fait presque cinq mois que le Conseil de la présidence a présenté une proposition révisée pour la formation du Gouvernement d'entente nationale. Aujourd'hui, la Libye n'a toujours pas de Gouvernement officiellement approuvé. La mise en œuvre de l'Accord politique libyen est bloquée parce que certaines des parties à l'Accord n'ont pas honoré leurs engagements. La Chambre des députés a un rôle

organique à jouer dans la transition démocratique de la Libye. Cela étant, elle doit s'employer à s'acquitter de l'obligation qui lui incombe, en vertu de l'Accord politique libyen, d'organiser un scrutin visant à entériner le Gouvernement d'entente nationale. Face à l'ampleur des problèmes auxquels la population libyenne est confrontée, le pays doit disposer d'un gouvernement, de ministères et d'une bureaucratie en état de marche. La dégradation rapide de la situation humanitaire et les tensions militaires de plus en plus fortes, sur fond de combat contre Daech, imposent audace, détermination et fermeté.

Je tiens à profiter de cette occasion pour saluer les efforts déployés par le Conseil de la présidence ces dernières semaines pour prendre l'initiative et faire preuve d'autorité. Il a ainsi décidé de mettre en place des centres d'opérations conjoints pour coordonner les opérations militaires contre Daech, et donné consigne aux ministres de commencer leurs travaux dans l'attente de leur investiture officielle. Ce sont là des pas dans la bonne direction.

Je me félicite de la déclaration faite par la Ligue des États arabes le 28 mai pour encourager les ministres par intérim du Gouvernement d'entente nationale à travailler depuis Tripoli jusqu'à ce que la Chambre des députés approuve officiellement le Gouvernement. La Ligue des États arabes a également reconnu le Gouvernement d'entente nationale comme seul Gouvernement légitime de la Libye et appelé ses États membres à s'abstenir de communiquer avec toute autre instance exécutive parallèle. Je salue aussi les efforts de l'Union africaine et de son Haut Représentant pour la Libye, l'ancien Président Jakaya Kikwete. Ce matin, le Conseil de sécurité a entendu un exposé de Mme Federica Mogherini, Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité (voir S/PV.7705). La contribution qu'apporte l'Union européenne à la paix, au développement et à la lutte contre la traite des êtres humains est louable et inappréciable.

Si l'on veut espérer que le peuple libyen puisse sortir de la situation dans laquelle se trouve plongé le pays, il faut procéder selon des axes et de principes clairs. À titre de priorité immédiate, je propose les six points suivants.

Premièrement, l'Accord politique libyen, entériné par la Chambre des députés le 25 janvier, reste l'unique cadre légitime permettant de gérer le reste de la transition libyenne jusqu'à l'adoption d'une constitution permanente.

Deuxièmement, la Chambre des députés reste l'institution habilitée à approuver et à investir le Gouvernement d'entente nationale. Encore faut-il qu'il le fasse. Après deux tentatives infructueuses en février et en avril, il est grand temps que le Président de la Chambre assume ses responsabilités et convoque une session parlementaire exempte d'intimidations et de menaces, afin qu'ait lieu le vote sur la composition proposée du Gouvernement d'entente nationale. Je suggère également que la Chambre des députés demande à la Ligue des États arabes, à l'Union africaine, à l'ONU et à d'autres membres de la communauté internationale d'assister à ces séances en tant qu'observateurs.

Troisièmement, il est vital que le Conseil de la présidence se réunisse au complet, soit à neuf membres. J'engage les membres qui n'assistent pas aux séances à rejoindre le Conseil de la présidence.

Quatrièmement, le Conseil de la présidence aura besoin d'agir très rapidement pour répondre aux besoins fondamentaux du peuple libyen. Des mesures immédiates sont nécessaires pour faire en sorte que les pénuries de liquidités, de nourriture et d'électricité soient résolues sans plus attendre et de manière satisfaisante. L'ONU et ses partenaires au sein de la communauté internationale sont prêts à apporter leur concours.

Cinquièmement, le Conseil de la présidence est le seul destinataire légitime, en sa qualité de commandant en chef de l'armée libyenne unie, de l'aide internationale en matière de sécurité.

Sixièmement, éviter les hostilités entre les différents protagonistes du secteur de la sécurité libyen participant au combat contre Daech nécessite un dispositif de sécurité provisoire n'excluant aucune des parties, et notamment un dispositif temporaire de commandement et de contrôle de l'armée. Il ne peut tout simplement pas y avoir de demi-mesures.

Des progrès considérables ont été accomplis ces derniers jours et ces dernières semaines dans la lutte contre Daech. Je félicite tous ceux qui ont combattu le terrorisme dans toutes les régions du pays, notamment à Benghazi et à Derna. Je déplore la mort de tant des courageux fils de la Libye. La semaine dernière, je me suis rendu à Misrata, dans son hôpital, pour voir les blessés. J'ai pu me rendre compte de mes propres yeux de la détermination et de l'engagement qu'il y a à lutter contre Daech.

Cependant, je suis également préoccupé par la situation militaire dans le pays. La région du croissant

pétrolier a vu s'amasser les formations militaires. Des unités de l'armée libyenne sont passées dans la région depuis l'est. Les forces commandées par le Conseil de la présidence ont pris part à des affrontement contre Daech dans des zones à l'ouest de Syrte. Malheureusement, l'absence de coordination des actions militaires sur le terrain fait craindre des affrontements directs entre les différentes forces qui combattent Daech. La possibilité d'une nouvelle escalade militaire en Libye doit nous préoccuper tous. Les Libyens ne doivent pas se battre les uns contre les autres. Ils doivent être unis pour combattre l'ennemi commun.

Notre mission reste en contact actif avec toutes les parties afin d'aider à réunir le consensus autour d'un dispositif de sécurité unifié en assistant le Conseil de la présidence de son savoir-faire et de ses bons offices. Force est toutefois de reconnaître que la Libye regorge d'armes : 20 millions de pièces d'artillerie dans un pays de 6 millions d'habitants. Ces armes ne tombent pas du ciel mais arrivent de plus en plus sous forme de cargaisons illégales par voie maritime et routière. Ces armes alimentent le conflit. Ces expéditions d'armes doivent cesser si l'on espère sérieusement rétablir la paix en Libye. Les armes ne doivent être destinées qu'aux forces régulières, et uniquement après approbation du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye.

L'instabilité de la situation en Libye se prête à la commission de nouveaux crimes de guerre. Tous les acteurs militaires en Libye doivent agir dans les limites du droit international humanitaire et ceux qui ne le font pas doivent répondre de leurs actes. J'ai récemment rencontré la Procureure de la Cour pénale internationale, Mme Fatou Bensouda, pour lui faire part de mon soutien à son bureau et au rôle qu'il peut jouer dans la lutte contre l'impunité. Le travail que la Cour accomplit est plus nécessaire que jamais en Libye. Je demande à tous les États Membres qui partagent mes inquiétudes face aux violations du droit international qui sont commises actuellement en Libye de fournir au Bureau du Procureur toutes les informations requises, mais, par-dessus tout, les ressources financières, pour poursuivre ces nouveaux crimes en justice.

Je tiens à remercier le Conseil de sa coopération étroite concernant la Libye et de son appui à un règlement politique dans ce pays. Comme le montre le rapport dont le Conseil est saisi, la MANUL doit rétablir d'urgence sa présence en Libye.

La mise en place de vols réguliers de la MANUL à destination de Tripoli a facilité des contacts directs avec des partenaires clefs. Néanmoins, de tels intervalles d'échanges rapides ne suffisent pas. Il est probable que la demande d'assistance augmentera à mesure que les ministères et la bureaucratie redeviendront opérationnels. Il est essentiel que la MANUL soit sur le terrain et prête à répondre aux besoins et priorités immédiats des Libyens.

Je voudrais ajouter quelques mots en arabe à l'occasion du mois sacré du ramadan.

(*l'orateur poursuit en arabe*)

Permettez-moi, Monsieur le Président, de dire quelques mots en arabe à l'occasion du mois sacré du ramadan.

Aujourd'hui, c'est le premier jour du mois du ramadan. C'est un mois de dialogue et de tolérance. J'espère que, cette année, le ramadan sera le mois de la paix, du dialogue. Bon ramadan à tous. Je présente mes meilleurs vœux à tous et au peuple libyen.

Le Président : Je remercie M. Kobler de son exposé et de son engagement. Je donne à présent la parole à l'Ambassadeur Ramlan Bin Ibrahim.

M. Ibrahim (Malaisie) (*parle en anglais*) : En application du paragraphe 24 e) de la résolution 1970 (2011) du 26 février 2011, j'ai l'honneur de faire rapport au Conseil de sécurité sur les activités du Comité établi par cette résolution. Ce rapport couvre la période allant du 3 mars au 6 juin, durant laquelle les membres du Comité se sont réunis trois fois dans le cadre de consultations. Tout d'abord, je voudrais donner un aperçu des activités du Comité relatives à la mise en œuvre de la résolution 2146 (2014).

Suite à une demande du Représentant permanent de la Libye auprès de l'ONU en date du 26 avril, le 27 avril, le Comité a ajouté sur sa liste des sanctions un navire tentant d'exporter de manière illicite du pétrole brut de Libye vers un État. Avant la désignation, le Comité a écrit aux États Membres concernés pour demander des informations supplémentaires sur le navire. L'État de destination présumé, Malte, et l'État du pavillon, l'Inde, ont pleinement coopéré, les 27 et 29 avril, et le 3 mai, respectivement.

Après la désignation, le navire est retourné en Libye et a déchargé sa cargaison dans le port de Zawiyat. Peu de temps après, suite à une demande de radiation de la liste présentée par l'État du pavillon le 9 mai, et

ayant été informé par la Mission permanente de la Libye auprès de l'ONU qu'elle ne s'opposait pas à la radiation du navire de la liste, le Comité a retiré le navire de sa liste des sanctions le 12 mai. C'était la première application de la résolution 2146 (2014) passant par la coopération d'États Membres et de membres du Comité ainsi que l'assistance du Groupe d'experts.

Je voudrais maintenant donner un aperçu, par ordre chronologique, des autres activités menées par le Comité durant la période à l'examen.

Le 3 mars, dans le cadre de consultations, le Comité a examiné le rapport final (voir S/2016/209) et les recommandations du Groupe d'experts soumis en application de la résolution 2213 (2015). Le rapport étant accessible à tous, je ne résumerai pas ses conclusions. De manière générale, ce rapport a été bien accueilli. Les principales questions abordées par les membres du Comité dans le cadre de l'examen du rapport final concernaient notamment l'embargo sur les armes et les moyens de mieux l'appliquer, l'afflux de combattants terroristes étrangers en Libye, la perte de valeur de certains avoirs gelés et la façon d'éviter cela, le ciblage de personnes pouvant faire l'objet de sanctions en application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et l'accès restreint du Groupe d'experts à la Libye. Sur les 26 recommandations, le Comité a accepté de donner suite à quatre d'entre elles et d'en réexaminer 10 plus tard. Une recommandation, relative à la désignation de personnes, exige d'abord des mesures de la part d'un État Membre auteur de la demande. Une autre recommandation, concernant l'adoption d'une notice d'aide à la mise en œuvre du gel des avoirs, requiert d'abord la levée d'une mise en attente par un membre du Comité. Il a été estimé qu'une autre recommandation relative à la gestion des groupes d'experts ne relevait pas du mandat du Comité. Les neuf autres recommandations étaient adressées au Conseil de sécurité.

Le 15 mars, le Comité a approuvé une notification, déposée par le Royaume-Uni au titre du paragraphe 19 b) de la résolution 1970 (2011), concernant la mesure de gel des avoirs après la levée de la mise en attente par un membre du Comité. Le 31 mars, le Conseil a adopté la résolution 2278 (2016), qui proroge jusqu'au 31 juillet 2017 le mandat du Groupe d'experts. Par la suite, le 6 avril et le 16 mai, le Comité a reçu des propositions du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques pour que des experts travaillent au sein du Groupe dont le mandat a été prolongé. Le Comité a approuvé cinq experts le 28 avril, et un sixième le 23 mai.

Donnant suite à une recommandation figurant dans le rapport final du Groupes d'experts, le Comité a mis à jour certaines entrées existantes de sa liste des sanctions le 1er avril, et publié un communiqué de presse et une note verbale correspondants à tous les États Membres. Le 27 avril, le Comité a reçu une lettre de la part du Représentant permanent de la Turquie auprès de l'ONU, concernant le rapport final du Groupe d'experts. Le Comité a également reçu, le 28 avril, une lettre adressée par le Groupe d'experts signalant un possible transfert de matériel militaire à la Libye en violation de l'embargo sur les armes. Le 23 mai, le Comité a reçu une demande d'indication adressée par l'Égypte concernant la mesure de gel des avoirs, demande à laquelle il a répondu le 3 juin.

Enfin, le 3 juin, le Comité s'est réuni à deux reprises dans le cadre de consultations, la première fois afin d'entendre un exposé présenté par le Groupe d'experts nouvellement nommé sur son programme de travail dans le cadre de la prorogation de son mandat et, la deuxième fois, pour donner suite à une recommandation figurant dans le rapport final du Groupe en vue de tenir une réunion conjointe avec le Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés. Dans le cadre de la première discussion, le Groupe a informé le Comité des domaines qu'il entendait traiter en priorité, et les membres du Comité ont donné leur avis. Dans le cadre du deuxième débat, suite à de brèves interventions du Groupe d'experts et de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions, les membres du Comité ont souligné la valeur ajoutée de la coopération et du partage de l'information entre les deux groupes d'experts pour permettre au Conseil de sécurité d'avoir un aperçu global de la menace que représente Daech et d'autres groupes terroristes en Libye. Les membres du Comité ont convenu qu'une deuxième réunion durant laquelle les deux groupes d'experts informeraient conjointement les deux comités serait utile.

Le Président : Je remercie M. Ibrahim de son exposé très exhaustif.

Je donne à présent la parole au représentant de la Libye.

M. Dabbashi (Libye) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité ce mois. Je remercie également M. Martin Kobler, Représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye, de son exposé important. Je remercie aussi M. Ramlan Bin Ibrahim de son exposé sur le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye.

Au nom du Gouvernement libyen, je me félicite que le Conseil de sécurité se prépare à proroger le mandat de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) dans les jours à venir. J'espère que la Mission pourra prochainement revenir à Tripoli et qu'elle pourra être plus active durant les prochains mois, surtout pour ce qui est de faire progresser l'application de l'Accord politique libyen et de faciliter la mise en place des institutions de l'État.

Tous les gouvernements libyens ayant totalement échoué, ces cinq dernières années, à répondre aux aspirations des citoyens libyens, et compte tenu de l'accueil populaire d'envergure réservé à l'Accord politique libyen, qui a été approuvé par la Chambre des députés le 25 janvier, malgré ses défauts, je peux dire que le fait que l'appui au Gouvernement d'entente nationale fasse l'unanimité au niveau international constitue une étape importante. Il est très positif que les résolutions du Conseil de sécurité fassent référence au Gouvernement d'entente nationale en tant que seul gouvernement légitime en Libye. Ces résolutions appellent également les États Membres à s'abstenir de communiquer avec toutes les autres institutions parallèles. Cela n'est toutefois pas suffisant, car le succès du Gouvernement d'entente nationale passe par l'application ferme et honnête des dispositions de l'Accord politique libyen, à commencer par la mise en place des arrangements de sécurité et la création d'une force armée pour sécuriser la ville de Tripoli, en collaboration avec la police. Cette force doit être correctement équipée et capable, avec l'appui de la communauté internationale, de contrer toute menace d'un ou plusieurs groupes armés. Elle permettrait au Gouvernement d'entente nationale de se déplacer librement dans la capitale.

J'ai examiné le rapport (S/2016/452) du Secrétaire général dont est saisi le Conseil de sécurité, et je puis affirmer qu'il laisse à désirer en termes de professionnalisme, surtout lorsque sont abordés des aspects très critiques de la scène politique libyenne. J'ai déjà mentionné ce problème dans deux lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité le 2 juin, qui vont être publiées sous la cote S/2016/508. Je réitère que le Secrétariat de l'ONU doit s'abstenir d'employer des termes irréalistes et des appellations erronées ou fictives, car cela complique encore plus le contexte politique libyen et ne permet pas de désamorcer la situation ni de sortir de l'impasse actuelle dans l'optique de l'application de l'Accord politique. Par exemple, il est prématuré de parler actuellement de forces contrôlées par le Gouvernement d'entente nationale, ce à quoi il est fait référence dans le rapport du Secrétaire général, dans les termes suivants :

> « Comme les administrations précédentes, les nouvelles autorités de transition au pouvoir en Libye doivent faire face de toute urgence à un problème crucial, à savoir lutter contre la prolifération massive d'armes et le grand nombre de groupes armés actifs dans le pays. Bien qu'ils soient en théorie placés sous l'autorité de l'État, ces groupes continuent pour la plupart d'opérer en dehors du contrôle effectif de l'État et du Gouvernement libyens. Il est crucial que les autorités libyennes mettent en place un plan d'action viable qui permette à l'État d'exercer progressivement un monopole intégral sur l'usage de la force, comme énoncé dans les dispositions pertinentes de l'Accord politique. Ce plan doit organiser, entre autres choses, la mise en place d'institutions professionnelles chargées de la sécurité de l'État, la démobilisation et l'intégration ou la réintégration réussies des combattants et la mise en œuvre de programmes efficaces de réforme du secteur de la défense et de la police. » (*S/2016/452, par. 82*)

Ainsi, il ne suffit pas que les groupes armés déclarent leur appui au Gouvernement d'entente nationale pour être considérés comme placés sous l'autorité dudit Gouvernement. Il faut, pour cela, conclure un accord contraignant avec les groupes armés en vertu duquel ils déclareront leur approbation des dispositions de l'Accord politique, notamment en ce qui concerne les arrangements de sécurité. Ils doivent également se préparer à être démantelés et à déposer leurs armes, et leurs membres doivent intégrer les institutions de l'État à titre individuel. Malheureusement, la majorité des Libyens doutent que les groupes armés accepteront ces termes. Faute d'un tel accord, et en l'absence d'institutions sécuritaires professionnelles, comme le souligne le rapport du Secrétaire général, ces groupes terroristes vont continuer de poser une menace pour

le Gouvernement d'entente nationale, qui pourrait être exposé à des faits de terrorisme et d'extorsion, comme d'autres gouvernements, s'il cesse de fournir un appui financier aux groupes armés.

Il est donc capital que le Conseil de la présidence du Gouvernement d'entente nationale, avec l'appui de la MANUL, crée une base de données comprenant des informations sur les groupes armés, leurs dirigeants et les lieux où ils se trouvent, ainsi que des listes des membres qui souhaitent intégrer les institutions militaires et civiles de l'État afin de faciliter leur intégration aux institutions de l'État libyen.

La MANUL est la marraine de l'Accord politique libyen, et elle a par conséquent un rôle capital à jouer dans l'application de bonne foi de l'Accord. Elle doit veiller et répondre à chacune des violations de l'Accord et ne pas les passer sous silence, car toute violation commise par une partie à l'Accord peut pousser les autres à en miner l'application. J'en veux pour preuve ce qui s'est passé lorsque d'anciens membres du Congrès général national ont déclaré avoir créé un conseil d'État et nommé une personnalité controversée à sa tête.

Il est urgent que la MANUL change sa manière d'opérer et s'implique plus activement dans les événements en Libye en faisant des propositions et en donnant des conseils, même si on ne lui demande pas directement son avis. En effet, l'absence d'institutions et d'experts dans les différents secteurs de l'État rend les demandes adressées à la MANUL presque impossibles à satisfaire, comme nous avons pu le constater au cours des cinq dernières années. De nombreux responsables ne font pas appel aux experts. Ils ne savent même pas ce qu'ils veulent. Ils sont en outre incapables d'imaginer une structure administrative pour l'équipe qui doit travailler avec eux dans les différents secteurs de l'État.

La mise en œuvre de l'Accord politique libyen, sur la base d'un calendrier établi, et l'aide à la création des institutions nationales doivent figurer au cœur des tâches de la MANUL au cours des prochains mois. Cela doit reposer sur un plan de maintien de la paix et d'appui à une stabilité durable en Libye, dont les éléments sont énumérés dans une lettre (S/2014/632) datée du 27 août 2014.

Le Conseil de la présidence du Gouvernement d'entente nationale a une mission très difficile. Il ne pourra s'en acquitter que si ses membres oublient le contexte de leur nomination et travaillent dans un esprit d'équipe en assumant une responsabilité collective. Ils doivent mettre un terme aux divisions institutionnelles en remplaçant les anciens dirigeants des institutions par d'autres dirigeants, surtout les dirigeants des institutions financières et de contrôle, sur la base de leur expérience.

Nous espérons que les efforts en cours vont aboutir, que Syrte sera libérée et qu'il sera mis fin à la présence de Daech à Syrte dans les deux prochaines semaines. Mais nous n'avons entendu parler d'aucun plan spécial pour la ville après sa libération. Nous n'avons entendu parler ni de facilitation du retour des déplacés, ni de réactivation des autorités locales et des services de sécurité ni de départ des groupes armés de la ville. Or c'est indispensable pour éviter toute surprise, comme celle de voir les éléments d'Al-Qaida prendre le contrôle de la ville après le départ de Daech ou de voir se répéter les mauvaises pratiques perpétrées par les groupes armés dans de nombreuses villes libyennes par le passé, telles la spoliation de biens publics ou appartenant à des personnes privées et les violations des droits de l'homme.

C'est ce sur quoi doit alerter la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, et c'est ce qu'elle doit empêcher, en coopération avec le Conseil de la présidence du Gouvernement d'entente nationale.

Le Président : J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 15 h 40.